

VACANCES – Février 2026

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs* des petites vacances – CHEVILLY -

Date limite d'inscription le 30 Janvier 2026

		Nom du resp	onsable légal	:							
1 ^{er} enfar	nt: Nom	1		Prénor	n :			Né(e) le	:		
2 ^{ème} enfa	ant : Non	n	Prénom :				. Né(e) le	Né(e) le :			
3 ^{ème} enfa	ant : Non	n	Prénom :				. Né(e) le	Né(e) le :			
Adresse complète :											
Adresse mail :											
	ataire CA					chiffres +		QF			
		DIREMENT le justificatif	de votre QF CAF	F : Le QF				•		ier 2026)	
		i pour l'année scolaiı en remplir une par er									
	Semaine du 16 au 20 Février 2026 (Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)									airos)	
	_	(COCHEZ le	16 Fév		7 Fév	18 F		19 Fév		20 Fév	
1		Heure d'arrivée	h			h				h	
nimum		Journée									
10 L \ fants est		Heure de départ	h	h		h		h		h	
cessaire	\rangle		0	!	00 Eźwia		- 4	2000			
ır	\square /	Semaine du 23 Février au 27 Février 2026 (Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)									
uverture	"		23 Fév		4 Fév	25		26 Fé		27 Fév	
centre.		Heure d'arrivée	éeh		h		h			h	
		Journée									
		Heure de départ	h		h		hh			h	
QF		Taux d'effort	Tarif Ob	Tarif Obtenu		Nbre de jours				Iontant du aiement à joindre	
			Mini : 3,91	5€							
		X 1,7 %									
			Maxi : 18,0	00€							
			Choisissez v	otre n	node de rè	eglemen	t :				
O p	h > () 1										
O Par c	neque (a i	'ordre de Cigales et Grillo	ons + preciser au	aos ae v	otre cneque	nom et pre	enom de l'é	entant ainsi q	ue ie iie	eu d'accueil)	
O Par o	chèque AN	ICV ou CESU préfinan	icés papier unic	quemen	t						
O Par c	arte banc	aire :									
		les réglementations e 8.42.15.15	en vigueur si v	ous so	uhaitez fair	e un pai	ement pa	ır carte bar	ncaire	merci de nous	
A Le					Siai	nature :					
					g.						

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Tél: 02.38.42.15.15



VACANCES Février 2026



Fonctionnement de l'ALSH des petites vacances - CHEVILLY -

Qui peut en bénéficier

Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur la commune de Chevilly.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association « Cigales et Grillons ».

Lieux:

Accueil de Loisirs 8 rue du Stade 45520 CHEVILLY Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

NB: horaire journée avec repas

Restauration:

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de la direction de l'accueil de Loisirs ou sur l'accueil périscolaire. Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.
- La date limite d'inscription est fixée au 30 janvier 2026. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.
- En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant
- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.
- Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF et un taux d'effort)

TARIF 2026	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum				
Vacances journée	1,7 %	3,915€	18,00€				
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant						
Tarif Unique habitant Hors Commune	34.90 € par jour						

Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2026), le tarif appliqué sera le tarif maximum.

Paiement:

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- O Par carte bancaire
- O Par chèques Vacances ANCV
- O Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

Annulation ou modification:

Tél: 02.38.42.15.15

- Pour raisons médicales: les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).
- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- En cas d'annulation due à des évènements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.
- * Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

Cigales et Grillons - 18 Bd Aristide Briand - 45000 ORLEANS